

**Plan de Relance de la Wallonie 2022 – PRW76**

**Appel à projets pour soutenir la création de Communautés d’énergies renouvelables et/ou citoyennes**

**Février 2024**

**Annexe A.1.1**

**Formulaire de participation**

# Dispositions générales

A peine d’irrecevabilité, le candidat est invité à introduire sa proposition de projet au moyen du présent formulaire de participation pour le **15 mars 2024 à 12h00** au plus tard. Le dossier complet (cfr. Formulaire de participation signé, toutes les annexes et tous les documents complémentaires demandés) doit être introduit par courriel à l’adresse électronique suivante :

[appel.communautes.énergie@spw.wallonie.be](mailto:appel.communautes.énergie@spw.wallonie.be)

En mentionnant comme objet :

**« Appel à projet CER/CEC 2024 »**

Un message électronique de réception sera envoyé à l’expéditeur.

En cas de questions, vous pouvez prendre contact avec l’Administration par courriel à l’adresse  suivante :  [appel.communautes.énergie@spw.wallonie.be](mailto:%20appel.communautes.énergie@spw.wallonie.be)

L’acronyme du projet doit être repris clairement dans les documents remis et au minimum en pied de page du fichier informatique.

Les données récoltées dans ce formulaire seront traitées conformément au RGPD (comme précisé dans l’addendum).

# Listes des documents transmis

Les documents repris ci-dessous sont les documents minimums à fournir pour considérer la remise de l’offre comme étant recevable.

S’il s’avère, après analyse de l’exhaustivité, que trois documents/attestations différents ou plus manquent dans la proposition de projet introduite, la proposition de projet sera déclarée irrecevable.

S’il manque moins de trois documents différents, le SPW Energie se réserve le droit d’inviter le candidat à compléter sa demande. Le candidat aura 10 jours calendrier à dater du lendemain de la date d’envoi pour répondre à la demande du SPW Energie.

S’il n’a pas répondu dans ce délai, son dossier sera déclaré irrecevable.

La confidentialité des données transmises sera respectée.

# Check-list des documents à transmettre

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| N° Annexe | Description | Concerne | Modèle à respecter | Joint à la candidature |
| Annexe A1.1 | Formulaire de participation | Tous | Oui |  |
| Annexe A1.2 | Engagement du/des sous-traitant(s) | Si sous-traitant | Non |  |
| Annexe A2.1 | Curriculum Vitae des responsables du projet | Tous | Non |  |
| Annexe A2.2 | Qualité des membres de l’équipe du projet | Tous | Non |  |
| Annexe A2.3 | Matrice de responsabilité | Tous | Non |  |
| Annexe A3.1 | Note détaillant le projet – création et vision à long terme | Tous | 5 pages A4 Calibri 12 |  |
| Annexe A3.2 | Note détaillant les volumes estimés de partage d’énergie annuel et volume estimé de participants à la communauté | Tous | 2 pages A4 Calibri 12 |  |
| Annexe A4.1 | Budget du projet et budget sollicité pour le présent appel à projet | Tous | Compatible au format Excel |  |
| Annexe A4.2 | Note d'explication du plan financier | Tous | Non |  |
| Annexe A4.3 | Déclaration sur le chiffre d’affaires | Secteur Privé | Non |  |
| Patrimoine | ASBL | Non |  |
| Annexe A4.4 | Déclaration sur l’honneur relative aux aides d’état | Tous | Non |  |
| Annexe A4.5 | Copie des extraits des statuts consolidés  Et/ou  Déclaration d’association de faits sur les 3 exercices précédents | Tous | Non |  |
| Annexe A4.6 | Extrait de casier judiciaire | Personne moral | Non |  |
| Annexe A4.7 | Attestation relative aux dettes ONSS | Secteur privé | Non |  |
| Annexe A4.8 | Attestations de « dettes fiscales » SPF Finances | Secteur privé | Non |  |
| Annexe A4.9 | Attestation de « non-faillite » SPF Finances | Secteur privé | Non |  |
| Annexe A4.10 | Déclaration sur l’honneur relative au siège d’activité en Région wallonne | Tous | Oui |  |
| Annexe A5.1 | Planning du projet – Diagramme de Gantt | Tous | Format Diagramme de Gantt |  |
| Annexe A5.2 | Note explicative et analyse de risque du planning | Tous | Non |  |

Point d’attention

Veuillez noter que si vous-vous trouvez **dans le cas d’un consortium, il faut également joindre les annexes A4.3, A4.5, A4.6, A4.7, A4.8, A4.9 et A4.10 pour** **chacun des partenaires/membres dudit consortium.**

Nous insistons également sur le fait que **dans le cas d’un consortium, le présent formulaire de participation doit être signé par tous les partenaires/membres du consortium dans la proposition de projet.** Dans le cas d’un consortium, **les données demandées de tous les partenaires concernés doivent également être complétées sous la rubrique « Identification du(des) candidat(s) » se trouvant ci-dessous.**

**Si un partenaire recourt à un sous-traitant, le sous-traitant ne doit pas signer le formulaire, mais il doit fournir un document dans lequel il s’engage à mettre ses moyens à disposition** du partenaire dans le cadre de l’appel à projets. **La nature de ce qui serait sous-traité doit être clairement décrite et (le) les (différents) sous-traitant(s) doivent être clairement identifiés. Nous renvoyons à ce sujet directement à l’annexe A1.2.**

Pour plus d’informations à propos de la recevabilité du dossier, nous vous renvoyons vers le règlement ainsi que son addendum.

En cas de sélection par le jury, un relevé d’identité bancaire signé par le représentant de la banque sera demandé.

# Identification du (des) candidat(s)

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Identification du (des) porteur(s) de projet – Projet Multiple**  En cas de consortium, le nom de l’organisme de la personne de contact (ci-après SPOC pour Single Point Of Contact) est mentionné en premier.  Ajouter autant de lignes qu’il y a de partenaires. | | | | |
| **Nom de l’organisme** | **Numéro de TVA** | **Adresse du siège social** | **Forme juridique** | **Taille**  **(TPE-PME-GE)** |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
| **Personne de contact (SPOC) + back-up éventuel de cette personne** | | | | |
|  | **Prénom**  **NOM** | **Adresse postale** | **Adresse e-mail** | **Téléphone** |
| **SPOC** |  |  |  |  |
| **Back-up** |  |  |  |  |

Liste des membres des communautés d’énergie présumés en annexe A3.1.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Identification du (des) porteur(s) de projet– Projet Unique**  Si consortium : le**s** porteur**s** de projet.  Ajouter autant de lignes que nécessaire. | | | | |
| **Le(s) porteur(s) de projet** | | | | |
| **Nom de l’organisme N° TVA** | **Adresse du siège social** | **Forme juridique**  **Taille**  **(TPME-PME-GE)** | **Consommateur et/ou producteur** | **Type d’installation** |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
| **Liste des membres présumés de la Communauté d’Energie** | | | | |
| **Secteur privé ou public** | | | | |
| **Nom de l’organisme N° TVA** | **Adresse du siège social** | **Forme juridique**  **Taille**  **(TPME-PME-GE)** | **Consommateur et/ou producteur** | **Type d’installation** |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
| **Particulier** | | | | |
| **Nom Prénom** | **Adresse** | **Consommateur et/ou producteur** | **Type d’installation** |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
| **Personne de contact (SPOC) + back-up éventuel de cette personne** | | | | |
|  | **Prénom**  **NOM** | **Adresse postale** | **Adresse e-mail** | **Téléphone** |
| **SPOC** |  |  |  |  |
| **Back-up** |  |  |  |  |

# Informations générales sur le projet

*NB : des balises vous seront données plus loin dans le document concernant les annexes.*

1. Nom du projet
2. Acronyme du projet
3. Sélectionner la catégorie de votre projet :

* Unique
* Multiple

1. Description succincte du projet en dix lignes maximum (Calibri 11).
2. Description détaillée du projet - à joindre dans l’annexe A3.1 (5 pages A4 maximum).
3. Description du/des objectif(s) du projet
4. Bénéficiaires ciblés par les livrables du projet
5. Durée du projet, y compris date de début et date de fin.

A compléter avec le diagramme de Gantt en annexe A5.1

1. Budget total du projet et Montant du subside demandé.

À détailler avec les annexes A4 Budget, le budget doit être ventilé par type de dépense et par partenaire dans le cas d’un consortium.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Plafond et taux maximal de subventionnement des dépenses éligibles | Estimation des coûts du projet | Montant du subside demandé |
| Fonctionnement | | | |
| Frais de personnel | Maximum 80.000 € par ETP et par an |  |  |
| Frais généraux | Forfait de 15 % des frais de personnel |  |  |
| Frais directs | Maximum 100 % |  |  |
| Investissement | | | |
| Frais d’investissement\* | Maximum 80% |  |  |
| **TOTAL** | |  |  |

\*Hors frais d’investissements techniques propres à une communauté d’énergie, tels que les équipements de production ou de distribution d’énergie.

1. Indicateurs de performance du projet.

|  |  |
| --- | --- |
| Critère = | Performance financière du projet en € de subvention demandée par kWh |
| Subvention = | Montant de la subvention en euros tel que demandé par le candidat |
| kWh autoconsommés = | Nombre de kWh produits et consommés et/ou partagés au sein des communautés d’énergie créées dans le même quart d’heure grâce au projet par rapport à la situation sans réalisation du projet |

Pour pouvoir calculer les kWh autoconsommés au sens du critère ci-dessus, Le bilan suivant doit être effectué entre :

Les Kwh produits et consommés par les membres de la CE sans la mise en place de la CE (et donc, sans le partage),

Et,

Les Kwh produits partagés et consommés par les membres de la CE avec la mise en place de la CE.

|  |
| --- |
| Afin d’évaluer ce critère, il est demandé de fournir :   * Justification du montant de la subvention demandé sur base du budget mentionné dans le plan financier en annexe A4.1 ; * Justification des kWh produits et consommé et/ou partagés au sein des communautés de(s) la communauté(s) d’énergie créée(s) dans le même quart d’heure (volumes de consommations, dimensionnement de la production, bilan énergétique actuelle et prévisionnel, …) en annexe A3.2   Le nombre de kWh produits et consommés et/ou partagés au sein des communautés d’énergie créées dans le même quart d’heure grâce au projet par rapport à la situation sans réalisation du projet correspond au bilan entre : |

1. Sous-traitants éventuels du projet et leur rôle ou mission

(Voir point d’attention ci-dessus)

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Identification du (des) sous-traitant(s)**  Ajouter autant de lignes qu’il y a de sous-traitant. | | | | |
| **Nom de l’organisme** | **Adresse du siège social** | **Numéro de TVA** | **Forme juridique** | **Taille (TPE-PME-GE)** |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |

Vous pouvez inscrire la nature des tâches sous traitée ainsi que le(s) montant(s) alloué(s) :

# Les critères de sélection

**Tout projet qui n’obtient pas une côte minimale de 40 points sur 80 ne pourra pas être proposé par le jury au Ministre de l’Energie en vue d’une sélection par le Gouvernement wallon.**

* **Adéquation du projet avec les politiques gouvernementales en matière de partage d’électricité (20 pts)**

Qu’il s’agisse de la création d’une communauté spécifique, de la mise au point d’une méthode, d’une approche, d’un outil ou de l’accompagnement à la mise en place, il y a lieu de décrire la vision et l’objectif du projet proposé.

Pour chaque projet de communauté d’énergie envisagé, le candidat doit en décrire les grands axes connus et intentionnels, et exposer le bénéfice économique, social et environnemental pour ses participants.

Cette description passe par, *notamment* :

* + Explication et historique du projet, de sa genèse à l’appel à projet ; synthèse technique du projet et justification succincte des orientations technologiques prises pour chaque communauté d’énergie à créer ;

Annexe A3.1

* + Identification de la ou des communautés d’énergie à créer, informations générales ;

Annexe A3.1

* + Indicateurs clés : nombre de participants à la communauté, nombre de producteurs, puissance des installations de production internes à la communauté, taux d’énergie renouvelable ;

Annexe A3.2

* + Liste des producteurs et des consommateurs de la communauté d’énergie ;

Annexe A3.2

* + Liste des installations de production d’énergie, alimentant ou appartenant à la communauté d’énergie, puissance maximale, vecteurs énergétiques utilisés.

Annexe A3.2

Le candidat peut compléter la liste des informations fournies ci-dessus avec toutes informations qu’il estime nécessaire en annexe 3.1 pour permettre au jury :

1) de comprendre son projet (10 points)

2) d’en estimer son apport au corpus d’expérience en région wallonne en ce qui concerne le partage d’électricité (10 points).

**Un minimum de 10 points sur 20 doit être obtenu pour ce critère afin que le projet puisse être proposé par le jury au Ministre de l’Energie en vue d’une sélection par le Gouvernement wallon.**

* **Qualité opérationnelle du projet (20 pts). Il s’agit de démontrer la faisabilité et la qualité technique et financière, notamment par l’adéquation entre le montant des subsides demandés et la qualité/contenu/ pertinence des livrables proposés.**

Chacun des items suivants valant 5 points :

* + Qualité de l’équipe. Notamment,
    - Le candidat doit démontrer qu’il dispose d’une aptitude technique ou professionnelle suffisante pour réaliser le projet qu’il propose ;

Annexe A2.1 et Annexe A2.2

* + - Le candidat doit démonter qu’il dispose d’une capacité économique et financière suffisante pour réaliser le projet. À cet égard, le candidat doit démontrer le caractère réaliste du projet en ce qui concerne la suffisance des moyens financiers prévus pour l’exécution du projet.

Annexe A4.2 et A4.3

* + - Présentation d’une matrice de responsabilité claire et précise contenant la répartition des tâches et sous-tâches pour tous les partenaires et sous-traitants qui seraient chargés de l’exécution du projet, les prestations à fournir, l’organisation du pilotage du projet et la fréquence des réunions et les documents à remettre ;

Annexe A2.3

* + Présentation des démarches en vue de faciliter
    - La mise en place de communautés d’énergie : communication à destination des participants potentiels et effectifs, y compris les informations pédagogiques concernant la flexibilité et l’autoconsommation, identification et fourniture d’outils, montage de structures juridiques, aide à la conception ou fourniture d’éléments contractuels…

Annexe A3.1

* + - La coordination entre les participants ou leur représentant et l’administration ou les GRD, etc. ;

Annexe A3.1

* + Présentation des démarches en vue d’organiser les retours d’expériences :
    - Moyens mis en œuvre et méthodologie pour assurer un retour de terrain optimal entre les communautés et vers l’administration sur la base des expériences, difficultés et questions rencontrées lors de la mise en œuvre des communautés d’énergie, dans une optique de développement d’expertise régionale et d’amélioration continue ;

Annexe A3.1

* + - Moyens mis en œuvre par le candidat pour faire de son projet une vitrine accessible au grand public à des fins pédagogiques. Annexe A3.1
  + Analyse des risques du projet (hors calendaire) et la manière dont le candidat prévoit de s’en prémunir ;

Annexe A3.1

Démontrer la qualité de l’équipe (5points) :

L’aptitude technique ou professionnelle doit être prouvée, notamment par une expérience pertinente, en annexe A2.2. Le candidat doit également d’attester sur l’honneur les activités qu’il opère au sein du territoire wallon (annexe 4.10).

Seront valorisées :

* + les expériences dans le domaines des énergies et du partage d’énergie (ingénieur, juriste, comptable,…) ;
  + les expériences dans la coordination ou la gestion d’équipe dans des projets similaires ;
  + toutes autres expériences jugées pertinentes.

L’aptitude financière doit être prouvée via un business plan détaillé composé d’un document sous format compatible Excel mettant en évidence la rentabilité/viabilité de chaque acteur en annexe A4.1 et A4.2.

**La cote sur la qualité de l’équipe devra être d’au minimum 2.5/5 pour que le projet puisse être proposé par le jury au Ministre de l’Energie en vue d’une sélection par le Gouvernement wallon.**

**Un minimum de 10 points sur 20 doit être obtenu pour ce critère afin que le projet puisse être proposé par le jury au Ministre de l’Energie en vue d’une sélection par le Gouvernement wallon.**

* **Impact (20 pts)**

L’impact est estimé de 2 manières : d’une part au niveau l’efficience du projet lui-même ; d’autre part au niveau de sa reproductibilité.

* + Estimation de l’effet reproductible du projet en Wallonie (10 points)
  + Efficience énergétique (10 points) - L’objectif de ce critère est de soutenir en priorité les projets disposant du meilleur impact en autoconsommation d’énergie partagée au sein de chaque communauté d’énergie par euro de subvention.

Expliquer la reproductibilité en annexe A3.1 (10 points) jugée selon :

* La facilité de la mise en place du projet (coût, ressources, …) ;
* L’applicabilité du projet à des secteurs importants ou à une multitude de secteur différents.

Expliquer l’efficience énergétique (10 points), afin d’évaluer ce critère, il est demandé de fournir une :

* Justification du montant de la subvention demandée sur base du budget mentionné dans le plan financier en annexe A4.1 ;
* Justification des kWh produits et consommée et/ou partagés au sein de(s) la communauté(s) d’énergie créée(s) dans le même quart d’heure (volumes de consommations, dimensionnement de la production, bilan énergétique actuelle et prévisionnel, …) en annexe A3.2

**Un minimum de 10 points sur 20 doit être obtenu pour ce critère afin que le projet puisse être proposé par le jury au Ministre de l’Energie en vue d’une sélection par le Gouvernement wallon.**

* **Planning de réalisation réaliste (10 points)**

Le candidat doit démontrer sur la base d’une note justificative accompagnée d’un planning au format « Gantt » que le projet est réalisable conformément au délai maximum d’exécution énoncé précédemment. Le planning met en évidence les phases critiques du projet et l’impact des décisions administratives sur le respect du planning (dans le cas, par exemple, d’un avis défavorable sur la qualité du rapport d’avancement annuel).

Expliquer le planning et son réalisme dans l’annexe A5.1 et A5.2 (10 points).

**Un minimum de 5 points sur 10 doit être obtenu pour ce critère afin que le projet puisse être proposé par le jury au Ministre de l’Energie en vue d’une sélection par le Gouvernement wallon.**

* **Bonus (10 pts)**

Les projets portant leur priorité sur :

* + Les publics plus fragiles,
  + Des acteurs du secteur non marchands,
  + Et/ou sur les passoires énergétiques,
  + Pour les projets développant des outils, mise à disposition en open source des outils développés seront jugés favorablement.

Ces caractéristiques sont à préciser dans l’annexe A3.1 – Note détaillant le projet.

**Aucun minimum n’est requis pour ce critère.**

# Guide des annexes

*Vous devez nous fournir vos propres annexes (ou les créer selon le cas), tout en respectant les balises reprises ci-dessous. Cette partie donne les indications pour remplir et préparer les différentes annexes de votre candidature.*

|  |
| --- |
| **Annexe A1.1 - Formulaire de participation**  Il s’agit du présent formulaire que vous parcourez depuis la page 1. Le(s) candidat(s) est(sont) représenté(s) par ce document. Il permet d’identifier les acteurs ainsi que les grandes lignes directrices du projet (non exhaustif).  La description plus exhaustive du projet est réalisée à l’aide des différentes annexes y attenant.  Pour le surplus, voir point d’attention repris en début de document. |

|  |
| --- |
| **Annexe A1.2 - Engagement du(des) sous-traitant(s)**  Identification des sous-traitants et engagement de moyen dans le cadre de l’appel à projet (Point IV.1 du règlement)  Il s’agit donc ici de respecter les indications reprises dans le point d’attention vu plus haut (en début de page 4). |

|  |
| --- |
| **Annexe A2.1 - Curriculum Vitae des responsables du projet**  Permet de répondre aux critères de sélection suivant :   * Qualité opérationnelle du projet - qualité technique :   + Le candidat doit démontrer qu’il dispose d’une aptitude technique ou professionnelle suffisante pour réaliser le projet qu’il propose.   L’aptitude technique ou professionnelle doit être prouvée, notamment par une expérience pertinente selon l’aide apportée en annexe A2.2. Le candidat doit également prouver les activités qu’il opère au sein du territoire wallon (point IV.2 du règlement).  Seront valorisées :   * les expériences dans le domaines des énergies et du partage d’énergie (ingénieur, juriste, comptable,…) ; * les expériences dans la coordination ou la gestion d’équipe dans des projets similaires ; * toutes autres expériences jugées pertinentes. |

|  |
| --- |
| **Annexe A2.2 - Qualité des membres de l’équipe du projet**  En lien avec l’annexe A2.1 le candidat doit lister et démontrer l’expérience spécifique acquise dans des projets analogues (secteur de l’énergie, du partage d’énergie, la coordination, la gestion d’équipe, la gestion et le partage de données) qui permettra de mener à bien son projet au sein de son équipe et/ou consortium et/ou sous-traitant. A ce sujet, le candidat cite les expériences pertinentes notamment sur le territoire wallon.  Permet de répondre aux critères de sélection suivant :   * Qualité opérationnelle du projet - qualité technique :   + Le candidat doit démontrer qu’il dispose d’une aptitude technique ou professionnelle suffisante pour réaliser le projet qu’il propose. |

|  |
| --- |
| **Annexe A2.3 - Matrice de responsabilité**  Permet de répondre aux critères de sélection suivant :   * Qualité opérationnelle du projet - qualité technique :   + Présentation d’une matrice de responsabilité claire et précise contenant la répartition des tâches et sous-tâches pour tous les partenaires et sous-traitants qui seraient chargés de l’exécution du projet, les prestations à fournir, l’organisation du pilotage du projet et la fréquence des réunions et les documents à remettre. |

|  |
| --- |
| **Annexe A3.1 - Note détaillant le projet – création et vision à long terme**  A ce sujet, nous précisons que la note en question ne doit pas faire plus de 5 pages en format A4, police Calibri 12. Dans l’hypothèse où le candidat souhaite dépasser cette limite, le SPW ne prendra pas en considération le surplus soumis.  Qu’il s’agisse de la création d’une communauté spécifique, de la mise au point d’une méthode, d’une approche, d’un outil ou de l’accompagnement à la mise en place, il y a lieu de décrire la vision et l’objectif du projet proposé.  Pour chaque projet de communauté d’énergie envisagé, le candidat doit en décrire les grands axes connus et intentionnels, et exposer le bénéfice économique, social et environnemental pour ses participants.  Permet de répondre aux critères de sélection suivant :   * Adéquation du projet avec les politiques gouvernementales en matière de partage d’électricité :   + Explication et historique du projet, de sa genèse à l’appel à projet ; synthèse technique du projet et justification succincte des orientations technologiques prises pour chaque communauté d’énergie à créer ;   + Identification de la ou des communautés d’énergie à créer, informations générales ;   + Complément par le candidat si nécessaire à la compréhension du projet. * Qualité opérationnelle du projet - qualité technique   + Présentation des démarches en vue de faciliter :     - La mise en place de communautés d’énergie : communication à destination des participants potentiels et effectifs, y compris les informations pédagogiques concernant la flexibilité et l’autoconsommation, identification et fourniture d’outils, montage de structures juridiques, aide à la conception ou fourniture d’éléments contractuels… ;     - La coordination entre les participants ou leurs représentants et l’administration ou les GRD, etc.   + Présentation des démarches en vue d’organiser les retours d’expériences :     - Moyens mis en œuvre et méthodologie pour assurer un retour de terrain optimal entre les communautés et vers l’administration sur la base des expériences, difficultés et questions rencontrées lors de la mise en œuvre des communautés d’énergie, dans une optique de développement d’expertise régionale et d’amélioration continue ;     - Moyens mis en œuvre par le candidat pour faire de son projet une vitrine accessible au grand public à des fins pédagogiques.   + Analyse des risques du projet (hors calendaire) et de la manière dont le candidat prévoit de s’en prémunir. * Impact   + Expliquer la reproductibilité selon     - La facilité de la mise en place du projet (coût, ressources humaines, ressources financières, …) ;     - L’applicabilité du projet à des secteurs importants ou à une multitude de secteurs différents. |

|  |
| --- |
| **Annexe A3.2 - Note détaillant les volumes estimés de partage d’énergie annuel et volume estimé de participants à la communauté**  Permet de répondre aux critères de sélection suivant :   * Adéquation du projet avec les politiques gouvernementales en matière de partage d’électricité   + Indicateurs clés : nombre de participants à la communauté, nombre de producteurs, puissance des installations de production internes à la communauté, taux d’énergie renouvelable ;   + Liste des producteurs et des consommateurs de la communauté d’énergie ;   + Liste des installations de production d’énergie, alimentant ou appartenant à la communauté d’énergie, puissance maximale, vecteurs énergétiques utilisés. * Impact   + Expliquer l’efficience énergétique : justification des kWh produits et consommée et/ou partagés au sein de(s) la communauté(s) d’énergie créée(s) dans le même quart d’heure.   Les valeurs menant au calcul de l’efficience énergétique doivent être motivées et justifiées. Les données permettant ce calcul peuvent prendre la forme d’un tableau reprenant les kWh produits, kWh partagés, kWh consommés avant la mise en place de la CE et après la mise en place de la CE.  En principe le nombre de kWh partagés avant la mise en place de la CE doit être nul. |

|  |
| --- |
| **Annexe A4.1 - Budget du projet et budget sollicité pour le présent appel à projet**  Un Business plan détaillé composé d’un document sous format compatible Excel mettant en évidence la rentabilité/viabilité de chaque acteur.  Permet de répondre aux critères de sélection suivant :   * Qualité opérationnelle du projet - qualité financière :   + Le candidat doit démonter qu’il dispose d’une capacité économique et financière suffisante pour réaliser le projet. À cet égard, le candidat doit démontrer le caractère réaliste du projet en ce qui concerne la suffisance des moyens financiers prévus pour l’exécution du projet. * Impact   + Expliquer l’efficience énergétique : justification du montant de la subvention demandé sur base du budget. |

|  |
| --- |
| **Annexe A4.2 - Note d'explication du plan financier**  Permet de répondre aux critères de sélection suivant :   * Qualité opérationnelle du projet - qualité financière : le candidat doit démonter qu’il dispose d’une capacité économique et financière suffisante pour réaliser le projet. À cet égard, le candidat doit démontrer le caractère réaliste du projet en ce qui concerne la suffisance des moyens financiers prévus pour l’exécution du projet. |

|  |
| --- |
| **Annexe A4.3 - Déclaration sur le chiffre d’affaires**  En cas de consortium, chaque participant devra apporter sa propre annexe (voir point d’attention) ;  Permet de répondre aux critères de sélection suivant :   * Qualité opérationnelle du projet - qualité financière : le candidat doit démonter qu’il dispose d’une capacité économique et financière suffisante pour réaliser le projet. À cet égard, le candidat doit démontrer le caractère réaliste du projet en ce qui concerne la suffisance des moyens financiers prévus pour l’exécution du projet. |

|  |
| --- |
| **Annexe A4.3 – Patrimoine**  En cas de consortium, chaque participant devra apporter sa propre annexe (voir point d’attention) ;  Permet de répondre aux critères de sélection suivant :   * Qualité opérationnelle du projet - qualité financière : le candidat doit démonter qu’il dispose d’une capacité économique et financière suffisante pour réaliser le projet. À cet égard, le candidat doit démontrer le caractère réaliste du projet en ce qui concerne la suffisance des moyens financiers prévus pour l’exécution du projet. |

|  |
| --- |
| **Annexe A4.4 - Attestation et déclaration sur l’honneur relative aux aides d’état – aide de minimis**  Pour le même projet, le candidat ne peut pas cumuler le bénéfice de l’aide avec des aides obtenues en vertu d’autres législations ou réglementations régionales en vigueur (ex : primes énergie, primes UDE, primes Amure, etc.). 🡪 Vous devrez déclarer sur votre honneur que vous ne bénéficiez pas d’autres aides ou subventions à l’échelle régionale ;  Pour le même projet, le candidat peut cumuler le bénéfice de l’aide avec des aides obtenues d’autres niveaux de pouvoir (par exemple des aides communales).  Le candidat est responsable du contrôle du respect du plafond d’aide en vertu de la règlementation européenne des minimis et le démontre au moyen d’une déclaration sur l’honneur.  Vous-vous engagez également à respecter l’ensemble des indications du règlement à ce sujet, notamment les points IV.2, IV.3, VII, VIII et IX dudit règlement ;  Vous déclarez l’obtention ainsi que le montant des aides publiques perçues lors des 3 dernières années ;  Dans la déclaration, vous devrez également démontrer que le montant de l’aide demandée a été déterminé conformément aux seuils d’intensité et aux montants maximum de l’aide fixés dans le règlement (UE). Vous devrez également démontrer que l’aide demandée concerne uniquement le remboursement des « coûts éligibles » visés au règlement (UE) ;  NB : à adapter en fonction du point d’attention page 4.  **Le modèle à respecter est disponible en téléchargement sur la page de publication de cet appel à projet.** |

|  |
| --- |
| **Annexe A4.5 - Copie des extraits des statuts consolidés et/ou déclaration d’association de fait sur les 3 exercices précédents**  En cas de consortium, chaque participant devra apporter sa propre copie d’extraits (voir point d’attention). |

|  |
| --- |
| **Annexe A4.6 - Extrait de casier judiciaire**  Il doit s’agir du casier judiciaire de l’administrateur et/ou de toute autre personne compétente (à ce sujet, voir point d’attention en début de page 4).  Veuillez noter qu’en cas de consortium, chaque membre devra apporter son propre extrait de casier judiciaire. |

|  |
| --- |
| **Annexe A4.7 - Attestation relative aux dettes ONSS**  En cas de consortium, chaque participant devra apporter sa propre attestation (voir point d’attention) ;  NB : si le proposant est un acteur du secteur privé, il devra s’agir d’une attestation de moins de 6 mois dans laquelle l’autorité déclare que le candidat concerné n’a pas plus de 3.000 euros de dettes auprès de l’Office national de Sécurité sociale (voir à ce sujet le point IV.1 du règlement). |

|  |
| --- |
| **Annexe A4.8 - Attestations de « dettes fiscales » SPF Finances**  En cas de consortium, chaque participant devra apporter sa propre attestation (voir point d’attention) ;  NB : il doit s’agir d’une attestation « dettes fiscales » de moins de 6 mois (à demander auprès du Bureau de recette contributions directes ou TVA) qui prouve que le candidat n’a pas de dettes fiscales, délivrée par le SPF Finances belge (voir à ce sujet le point IV.1 du règlement). |

|  |
| --- |
| **Annexe A4.9 - Attestation de « non-faillite » SPF Finances**  En cas de consortium, chaque participant devra apporter sa propre attestation (voir point d’attention) ;  NB : il doit s’agir d’une « attestation de non-faillite » de moins de 6 mois (à demander auprès du tribunal du commerce compétent), délivrée par le SPF Finances belge (voir à ce sujet le point IV.1 du règlement). |

|  |
| --- |
| **Annexe A4.10 – Déclaration sur l’honneur relative au siège d’activité en Région wallonne**  Le candidat doit donc déclarer sur l’honneur qu’il exerce des activités sur le territoire wallon comme l’entendent le règlement et l’addendum. Le candidat déclare sur l’honneur que ses services couvrent bien la Wallonie et son territoire. Un document à signer est disponible sur la page de publication de l’appel à projet sous le nom « Annexe A4.10 – Déclaration sur l’honneur relative au siège d’activité en Région wallonne ». Dans le cas d’un consortium, ce document doit être signé par tous les partenaires/membres du consortium. |

|  |
| --- |
| **Annexe A5.1 - Planning du projet – Diagramme de Gantt**  Le candidat doit démontrer sur la base d’une note justificative accompagnée d’un planning au format « Gantt » que le projet est réalisable conformément au délai maximum d’exécution énoncé (novembre 2027). Le planning met en évidence les phases critiques du projet. |

|  |
| --- |
| **Annexe A5.2 - Planning du projet – Note explicative et analyse de risque**  Le candidat doit démontrer sur la base d’une note justificative accompagnée d’un planning au format « Gantt » que le projet est réalisable conformément au délai maximum d’exécution énoncé (novembre 2027). La note explicative donne les éléments permettant l’élaboration du diagramme de « Gantt ». |

# Les engagements du candidat

En signant ce formulaire, le(les) candidat(s) ou les participants d’un consortium :

* Confirme officiellement que les informations fournies dans ce formulaire et ses annexes sont conformes à la réalité, correctes et complètes ;
* S’engage à gérer les moyens financiers publics accordés en bon père de famille et d’exécuter le projet intitulé conformément aux termes et conditions convenus.
* S’engage à immédiatement informer le le Comité d’accompagnement par écrit de tout évènement ou circonstance qui a ou est susceptible d’avoir une incidence sur la continuité et la bonne mise en œuvre du projet ;
* Certifie comprendre que si ses engagements devaient ne pas être tenus, les aides éventuellement reçues devront être remboursées selon les procédures et les modalités précisées dans le règlement.
* Déclare qu'il assume la responsabilité de la mise en œuvre de ce projet et peut être tenu solidairement et indivisiblement dans le respect des engagements susmentionnés.

# Signature

**Après avoir relu le point d’attention (page 4) en début de ce document,**

**Signature(s)** du candidat ou des candidats concernés du projet, signature(s) par la/les personne(s) compétente(s) précédée(s) de la date, du lieu, du nom, prénom et qualité du signataire / des signataires et de la mention manuscrite « Lu et approuvé ».

Le formulaire de participation doit être signé par tous les partenaires concernés dans la proposition de projet.

Date et signature